

VOTRE FACTURATION

Tarifs des droits d'inscription et locations instrumentales 2026-2027

En application de la délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 2026

Calcul de mes droits d'inscription :

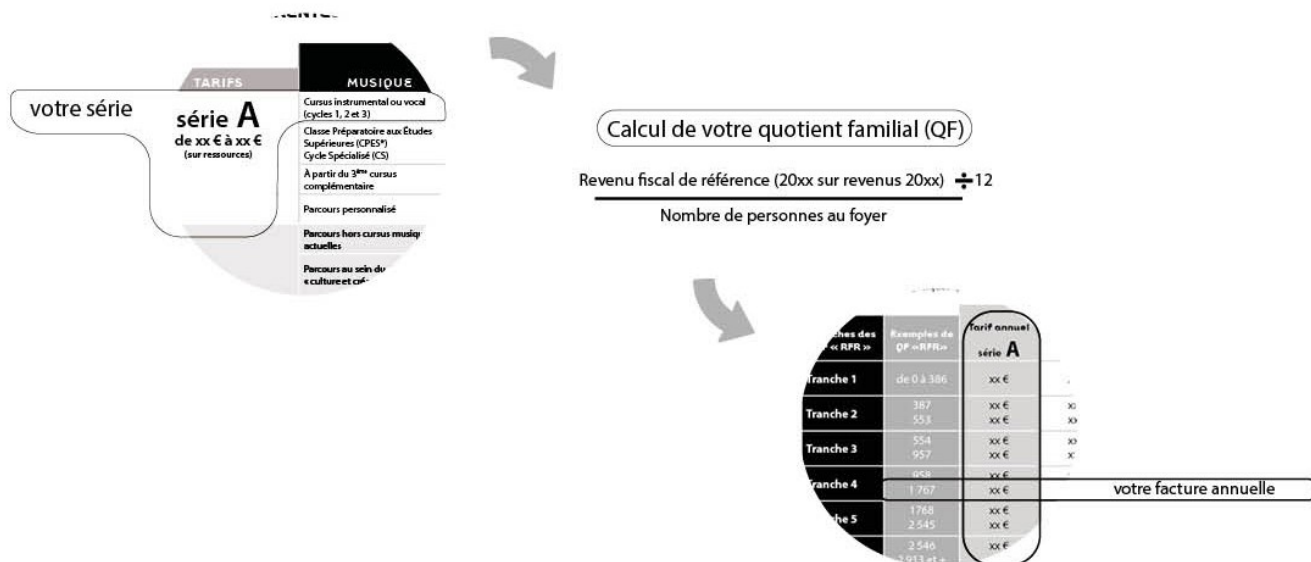


En scannant ce QR Code, **un outil de calcul** vous permet de connaître le montant de vos droits d'inscription en fonction de votre profil et de la discipline choisie.

Vous devez vous munir de votre revenu fiscal de référence. Une **estimation du coût de la formation** vous sera donnée à titre indicatif.

Vous pouvez également accéder à cet outil de calcul sur : **conservatoire.nantes.fr/S'inscrire/Tarifs**

3 ÉTAPES POUR CONNAÎTRE LE MONTANT DE VOS DROITS D'INSCRIPTIONS



1. RETROUVEZ VOS ACTIVITÉS ET LA SÉRIE TARIFAIRE (A, B, C...) À LAQUELLE ELLE SE RATTACHE

	MUSIQUE	DANSE	THÉÂTRE
Série A de 84€ à 730€ (selon QF *)	Cycle 1, 2,3 instrumental Cycle spécialisé (CS) CPES ** Pratique instrumentale hors cursus A partir du 3ème cursus	CPES ** parcours intensif danse post-bac Cycle 3	CPES ** Cycle 3
Série B de 42€ à 366 € (selon QF *)	Parcours du département « culture et création » Parcours enfant/ado musique traditionnelle 1 Cursus complémentaire ou 2ème instrument Direction d'ensemble (Cycle 1,2 et 3)	Cycle 1 Ateliers de pratique de la danse (APDC) Groupe de création chorégraphique (GCC)	Cycle 2
Série C de 21€ à 183 € (selon QF*)	Éveil artistique & initiation danse Un atelier collectif hebdomadaire de formation artistique (y compris Jazz et Musique actuelles)	Éveil artistique & initiation danse Un atelier collectif hebdomadaire de formation artistique	Parcours découverte Année d'envol
Série D 84 € tarif plein ou carte blanche 42€	Une pratique de chœur ou d'orchestre (chaque pratique sera facturée individuellement)	Danseurs.euse. Invités Cours ouverts	
Série E 14 € / jour ou carte blanche 6€ / jour	Activité ponctuelle Atelier « jouons ensemble » : avec accompagnement forfait 4 jours / seulement l'accès aux salles forfait 2 jours	Activité ponctuelle	Activité ponctuelle stage Cycle 1 (forfait 4 jours)
Série F GRATUITE	Scolarité cursus principal des horaires aménagés Stage découverte	Scolarité cursus principal des horaires aménagés Stage découverte	Scolarité cursus principal des horaires aménagés Stage d'initiation

Location instrumentale	Série B de 42€ à 366 € (sur ressources / règles QF) : Parc instrumental du Conservatoire pour locations à l'année des élèves demandeurs. Gratuité / série F : - locations d'instruments pour les enfants élèves des classes CHAM*** primaires, de l'Orchestre de cuivres du collège Sophie Germain et du Conservatoire Bellevue - prêt d'instruments spécifiques pour des projets pédagogiques ponctuels
-------------------------------	--

* QF : quotient familial

** CPES : cycle préparant à l'enseignement supérieur

*** CHAM : classe à horaires aménagés

2. SI VOTRE ACTIVITÉ EST CONCERNÉE, CALCULEZ VOTRE QUOTIENT FAMILIAL

Revenu fiscal de référence (2025 sur revenus 2024) ÷ 12

nombre de personnes au foyer

Qui peut bénéficier du tarif au quotient familial ?

Les activités des séries A, B et C permettent de bénéficier du tarif au quotient familial. Cette tarification s'adresse :

- aux habitant·es de Nantes : tous parcours
- aux habitant·es d'une commune de Nantes Métropole : pour les élèves inscrit·es en CPES, Cycles 3 et Cycles Spécialisés
- Pour tous les élèves inscrit·es en CPES (quelle que soit leur origine géographique)

La tarification au QF ne s'applique pas aux internes, l'internat n'étant pas considéré comme une adresse de domiciliation.

Pour les activités des séries A, B et C, les élèves qui ne peuvent pas bénéficier du tarif au quotient familial se voient appliquer le tarif maximum.

Pour les CHAM primaire, la gratuité est totale (ni frais de location d'instrument, ni frais de scolarité). Dans le cas où l'enfant suit un deuxième cursus en cursus traditionnel, cette activité sera facturée. Dans ce cas, cette facturation tiendra compte du lieu d'habitation des parents.

Pour les collégien·nes en classes à horaires aménagées (danse, musique, théâtre) et les lycéen·nes en OCPA (option culture et pratique artistique) et S2TMD, les frais de scolarité sont gratuits. Toutefois, une facturation vous sera adressée en cas de cursus supplémentaire ou de location d'instrument. Dans ce cas, cette facturation tiendra compte du lieu d'habitation des parents et du parcours de l'élève.

3. ASSOCIEZ VOTRE QUOTIENT FAMILIAL À VOTRE SÉRIE TARIFAIRE ET DÉCOUVREZ VOTRE TARIF ANNUEL

Tarif annuel	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6
Tranches de QF	Inférieur ou égal à 386 €	387 € à 553 €	554 € à 957 €	958 € à 1 767 €	1 768 € à 2 545 €	2 546 € à 2 913 € et +
Tarifs série A	84 €	84 € à 201 €	201 € à 266 €	266 € à 399 €	399 € à 532 €	532 € à 730 €
Tarifs série B	42 €	42 € à 100 €	100 € à 134 €	134 € à 200 €	200 € à 267 €	267 € à 366 €
Tarifs série C	21 €	21 € à 51 €	50 € à 66 €	66 € à 99 €	99 € à 134 €	134 € à 183 €
Tarif série D	42 € par an tarif carte blanche ou 84 € par an tarif plein					
Tarif série E	6 € par jour tarif carte blanche ou 14 € par jour tarif plein					

Tarif carte blanche : Fournie par la ville de Nantes sous conditions de ressources, la carte blanche donne droit à un tarif réduit pour les activités relevant des séries D et E. Le bénéficiaire doit l'envoyer avant le 15 novembre 2026 au Conservatoire. Plus d'information sur le dispositif « carte blanche » sur le site de la Ville de Nantes :

<https://metropole.nantes.fr/carte-blanche>

POUR ALLER + LOIN

COMMENT BÉNÉFICIER DU TARIF SELON LE QUOTIENT FAMILIAL (QF) ?

Si votre inscription ouvre droit au tarif au QF, lors de l'inscription ou la réinscription, vous devrez présenter **un justificatif de domicile** au nom des parents ou de l'élève majeur (quittance de loyer, acte notarié, facture d'énergie ou de téléphonie datant de moins de trois mois), ainsi que le ou les **avis d'impôt 2025 sur les revenus 2024 du foyer**.

En cas de déclaration distincte des revenus des parents, les deux avis d'impôts doivent être fournis.

En cas de garde alternée, les deux avis d'impôt des parents doivent être fournis, le ou les enfants comptant une seule fois dans le calcul.

Si la famille ne fournit pas les éléments permettant le calcul de son quotient familial, le tarif maximum de la série est appliqué.

QUAND SONT CALCULÉS MES DROITS D'INSCRIPTION ?

Tout changement de situation doit être communiqué au conservatoire avant le 15 novembre de l'année. Passé cette date, aucun changement ne pourra être pris en compte pour la facturation.

Tout élève inscrit est redevable de l'intégralité de ses droits d'inscription, sauf s'il signale sa démission par courriel à Monsieur Le Directeur avant le 15 novembre 2026. Un accusé de réception sera adressé aux familles, validant officiellement la démission.

De même, la location instrumentale est due pour l'année sauf retour de l'instrument avant le 15 novembre 2026. **Passé cette date et en dehors de cette procédure, les droits sont dus en totalité, quelle que soit la participation ou l'assiduité au cours.**

FACTURATION ET MOYENS DE PAIEMENT

PUIS-JE ÉCHELONNER LE PAIEMENT DE MES DROITS ?

Si le montant des droits d'inscription est supérieur à 75€, il est possible de payer soit en 1 fois (en janvier), ou en 5 fois (1 facture par mois de janvier à mai). Ces éléments sont renseignés lors de la pré-inscription.

QUELS SONT LES MOYENS DE PAIEMENT ?

- **Prélèvement automatique** : Sur demande au moment de l'inscription ou de la réinscription, et sous réserve de fournir IBAN et mandat de prélèvement complété et signé, votre compte bancaire est débité automatiquement. La mention « Prélevé » apparaît au recto de la facture.
- **Par internet** : connectez-vous sur <https://eservices.nantesmetropole.fr> (paiement sécurisé par carte bancaire ou prélèvement unique).
- **Titre interbancaire de paiement (TIP SEPA)** : adressez le volet TIP SEPA daté, signé, accompagné d'un RIB si nécessaire (RIB non renseigné sur le volet TIP SEPA ou modification de coordonnées bancaires), à l'aide de l'enveloppe jointe à affranchir (ne pas coller, ne pasagrafer les documents).
- **Chèque** : adressez au centre d'encaissement de Rennes le volet TIP SEPA non signé, accompagné de votre chèque à l'ordre du Trésor public à l'aide de l'enveloppe jointe à affranchir (ne pas coller, ne pasagrafer les documents).
- **Espèces** : dans la limite de 300€, muni de votre facture auprès d'un buraliste agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).
- **Carte bancaire** : muni de votre facture auprès d'un buraliste agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite) ou au guichet du service de gestion comptable de Nantes - SGC (anciennement Trésor public) dont l'adresse figure au dos de votre facture.
- **Virement** : sur le compte FR62 3000 1005 89C4 4000 0000 044, en rappelant les références mentionnées sur le talon détachable

PUIS-JE VENIR AU CONSERVATOIRE POUR PAYER MES FACTURES ?

Non, **aucun paiement ne peut être pris en charge directement par le Conservatoire**. En cas de question, vous devez vous adresser au SGC (anciennement Trésor public), les coordonnées sont inscrites au dos des factures.

QUELS SONT LES AUTRES MOYENS DE FINANCEMENT D'UNE ACTIVITÉ AU CONSERVATOIRE ?

◆ *La prise en charge par l'employeur*

Sur demande au service de gestion, le Conservatoire peut envoyer un devis puis, sous réserve d'acceptation par l'employeur, émettre un état liquidatif adressé à l'employeur.

QUELQUES MODES DE FINANCEMENTS QUI NE SONT PRIS EN CHARGE AU CONSERVATOIRE

Les droits d'inscription au Conservatoire ne peuvent pas être réglé par les moyens suivants (liste non exhaustive) : Le Pass sport (Etat), le pass culture (Etat), epass sport de la Région pays de la Loire, les chèques cultures, les chèques vacances...